

Formation de Conseiller en prévention spécialisation de niveau 2 (100 h)



Le conseiller en prévention assiste la hiérarchie et les travailleurs dans le domaine du bien-être au travail, remplit les missions confiées par la réglementation et collabore avec tous les intervenants tant internes qu'externes en la matière.

La formation de conseiller en prévention de niveau 2 s'adresse aux futurs conseillers en prévention qui travaillent dans une entreprise du groupe B (Art. II. 1-2. du code du bien-être au travail).

Les formations des conseillers en prévention sont régies par le code du bien-être (Art. II.4-3 et suivants). Elles visent à acquérir les compétences suivantes (Annexe II.4-4 du code du bien-être au travail) :

- capacité à identifier les dangers et les facteurs de risques qui peuvent être présents dans les entreprises du groupe B, à analyser et évaluer les risques et à proposer les mesures nécessaires pour les éliminer ou les réduire au maximum
- capacité à enquêter sur et à analyser les causes des accidents du travail pour définir les lignes principales de la politique de prévention et proposer un système dynamique de prévention des risques adéquat et efficace
- capacité à suivre l'évolution du niveau de sécurité des installations tout au long de leur usage depuis l'analyse initiale et, dès lors, effectuer une analyse de toute installation existante avec la même démarche
- capacité à proposer et à organiser une gestion administrative et technique de la politique du bien-être, et en particulier en rapport avec le Comité.

► **Conditions d'admission :** Être détenteur d'une attestation de réussite du module multidisciplinaire de base (120 h) délivrée par un organisme de formation agréé par le SPF emploi et concertation sociale. Celui-ci est organisé par le CPFB chaque année, de septembre à février (agrément du SPF emploi, travail et concertation sociale).

► **Lieu et calendrier :** à Louvain-la-Neuve, du 5 février au 25 juin 2026, le jeudi de 9h à 12h20 et de 13h30 à 16h50 hors congés scolaires. Le travail de fin d'études est à remettre au plus tard le 10 septembre 2026 et la défense orale a lieu le jeudi 8 octobre 2026.

► **Frais d'inscription :** Les frais d'inscription s'élèvent à 950 € / 800 € pour le personnel d'une institution scolaire.

► **Procédure d'inscription :** Documents à télécharger sur : www.cpfbe.be, à compléter et à renvoyer ou déposer au secrétariat du CPFB au plus tard 15 jours avant la date de début de la formation.

Les places sont limitées. La priorité est donnée aux dossiers administratifs parfaitement complets, droits d'inscriptions compris par ordre de réception.